

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sommaire :
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8

Poste :

Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Talbott, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 Juin 1877.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les preuves si catégoriques fournies par M. le duc Decazes n'ont point suffi à dissiper les appréhensions patriotiques de M. Antonin Proust. M. Antonin Proust veut être inquiet, désire que la France soit inquiète et que ces inquiétudes soient partagées par les puissances voisines. C'est ainsi qu'il prétend calmer les souffrances du commerce et de l'industrie, rassurer les capitaux, maintenir les relations pacifiques de la France avec l'Europe.

Mais M. Antonin Proust n'avait-il point rêvé d'être ministre des affaires étrangères ? Et comme ce rêve est fort agréable, le député des Deux-Sèvres se plaint que ce ne soit point une réalité.

M. Proust peut croire tant qu'il lui plaira que le gouvernement actuel veut être mal avec tous les autres gouvernements ; mais tant pis pour M. Proust, tant pis pour les gauches qui ne comprennent pas encore l'inconvenance de leur campagne et applaudissent l'orateur au moment où il cède la tribune à M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc montre sa tête : on a oublié de lui donner un tabouret, il a l'air d'être plongé dans une baignoire ; enfin, il parvient à lever un bras sur la tribune, et, pendant que le silence se rétablit et que M. Gambetta essaye de faire bonne figure, l'auteur du *Nouveau Monde* et de l'*Histoire de dix ans* commence d'une voix un peu fêlée, mais avec force déclamations, un discours rempli de sophismes, de lieux communs, de phrases ronflantes et vides et de toutes les banalités du répertoire socialiste. C'est toujours le même homme avec sa petite main sur le côté gauche, son petit doigt levé de temps en temps vers le plafond, et son petit poing frappant sur la tribune.

M. Louis Blanc injurie le ministère, — c'est le mot d'ordre, toutes les gauches l'injurieront, — puis il finit par menacer les conservateurs, tout en battant la caisse pour ses électeurs.

A l'exemple de M. Antonin Proust, M. Louis Blanc simule des terreurs patriotiques ; il a peur du cléricalisme, de l'Italien, de l'Allemand, de tout... excepté de ses amis les radicaux. « Je tiens, s'écrie-t-il, à manifester mon indignation, car l'indignation est le sel qui empêche les nations de pourrir. »

L'orateur chante l'union des forces républicaines dont les radicaux forment, dit-il, l'avant-garde. Jusqu'à ce jour il était assez généralement admis que M. Gambetta traînait sa queue rouge ; il paraît au contraire que c'est la queue rouge qui traîne M. Gambetta, à la remorque duquel marchent les modérés du centre gauche.

Nous le savions, quant à nous, depuis longtemps, et nous n'avions pas besoin que M. Louis Blanc vint nous déclarer que la République se confond avec le radicalisme pour être édités à cet égard. Il nous plaît cependant de faire remarquer que l'aveu de M. Louis Blanc restera comme la meilleure justification de l'acte du 16 mai.

L'orateur a cru devoir énumérer les services de la République ; l'énumération a été d'autant plus courte qu'il en a oublié quelques-uns, entre autres les drames de l'écha-

faud, les massacres, les pillages, les émeutes et la guerre civile.

Lorsqu'il a déclaré que la Révolution française avait donné la terre aux paysans, il a commis sciemment une erreur historique ; bien avant la Révolution, le paysan avait le droit d'acquiescer et de posséder ; la Révolution n'a fait qu'ajouter à ses moyens de possession la confiscation, c'est-à-dire le vol. Il n'appartenait pas d'ailleurs à l'apôtre du socialisme, au partisan de la liquidation sociale de venir à la tribune constater un droit de propriété que ses doctrines menacent.

M. Louis Blanc a constaté avec raison que l'ordre véritable est celui qui n'a pas besoin d'être défendu ; mais qu'est-ce qui a compromis cet ordre ? qu'est-ce qui a rendu sa défense nécessaire, sinon des hommes qui ont substitué à l'ordre monarchique le désordre révolutionnaire, suscité l'esprit de révolte et déclaré l'insurrection le plus saint des devoirs ?

« Il n'est rien, s'est écrié l'orateur en terminant, il n'est rien de plus révolutionnaire que la tyrannie et rien de plus conservateur que la liberté. » Cela est vrai si l'on ne sépare pas la liberté de l'autorité ; car lorsque la liberté est abandonnée à elle-même, lorsqu'elle repousse toute espèce de frein et ne reconnaît aucune règle, elle dégenère en anarchie et ne tarde pas à enfanter le despotisme. Il faut donc rectifier la phrase de M. Louis Blanc et dire : Il n'est rien de plus conservateur que l'alliance de l'autorité avec la liberté ; or, cette alliance ne pourra être accomplie que par la Monarchie nationale et traditionnelle.

Un incident tumultueux s'est produit à la suite du discours de M. Louis Blanc. L'orateur avait dit que l'Empire avait perdu la France à Sedan, M. Paul de Cassagnac avait crié :

— Par la lâcheté des républicains !
Je ne mentionne pas le tumulte qu'a causé cette remarque. Il me suffit de dire que M. Périn est venu protester à la tribune contre cette assertion.

M. Paul de Cassagnac, amené, par cette protestation, à expliquer ses paroles, a fait remarquer que son observation portait sur les républicains en général, qui avaient refusé à l'Empire de l'argent, des armes et des hommes, mais que M. Périn était le seul... (Ici, redoublement de cris et de tapage) le seul, ou un des seuls qu'il n'aurait pas dû comprendre dans cette accusation ; car, tandis que les bonapartistes se battaient comme simples soldats, M. Périn avait la bonne fortune de porter les galons de général de division, sans se battre !

M. Ordinaire crie : On parle de coup d'épée ; M. Périn répond de nouveau.

Enfin, l'incident est clos, et l'ancien préfet de police du 24 mai, qui est très-vexé de n'avoir pu emporter au moins un petit portefeuille, M. Léon Renault, entreprend le procès du ministère.

La fête est complète ; après M. Gambetta et M. Jules Ferry, après les radicaux, M. Louis Blanc et les socialistes, et après les socialistes, M. Léon Renault ! Tous, la main dans la main, unis contre le Maréchal et contre le gouvernement, dupés et dupeurs, vexés et irrités, imprudents et oublieux de leur passé, de leurs engagements et même de leur haine.

M. Léon Renault s'exprime avec élégance, et, il faut le reconnaître, avec un langage qui, dans la foire qui se termine aujourd'hui, peut paraître de suprême bon ton. Son discours est étudié et plein de fiel. Mal-

heureusement, malgré la longueur de cette tentative de réquisitoire contre le gouvernement actuel, cette parole ne saurait trouver un écho, parce qu'on se rappelle le rôle politique de M. Léon Renault, et la réplique est facile, bien qu'il ne consente pas à la relever, et pour cause.

Quand il dit que le parti orléaniste est fini, on lui répond : « Vous devez le savoir. »

Quant il se plaint du renversement de M. Thiers au 24 mai, on lui répond qu'il l'a trahi ce jour-là. Quand il parle du nouveau cabinet, on lui demandait ce qu'il allait faire à l'Élysée le 18 mai : sinon pour chercher un portefeuille qu'il n'a pu obtenir. Et il ne répond pas, parce qu'il n'a rien à répondre.

Quand il déclare que le danger vient uniquement du bonapartisme, que la République est le gouvernement qui nous divise le moins et que le péril social est une plaisanterie, on lui rappelle le rapport qu'il publiait en 1875 et où il affirmait que le danger ne venait pas tant du bonapartisme que du radicalisme qui se dressait menaçant dans sa formidable organisation, comme un péril immense pour la société.

Et aujourd'hui la réconciliation de M. Léon Renault avec le radicalisme est faite, ou plutôt M. Léon Renault s'est soumis au radicalisme, car c'est la loi républicaine.

M. Gambetta se lève plusieurs fois de son siège et montre à M. Renault, pensant l'étonner sans doute, que c'est lui, le radical, qui l'applaudit avec transport.

C'est encore M. Gambetta, enchanté, qui se précipite au pied de la tribune et prend dans ses bras l'ancien préfet de police du maréchal de Mac-Mahon, au moment où celui-ci, affolé sans doute par ce qu'il vient de faire, traverse les bancs de la gauche et cherche les applaudissements et les serremments de main. Toutes les gauches, M. Duportal et M. Floquet, et bien d'autres encore, ont applaudi M. Léon Renault.

Détail curieux. Ce discours écrit presque en entier avait été, disait-on, communiqué d'abord à M. Thiers. Cela est très-vraisemblable, car, « l'illustre homme d'Etat » n'a pas bronché pendant que M. Léon Renault était à la tribune ; il n'est sorti de sa place qu'au moment de la péroraison, — la dernière, car le discours de M. Renault eut un bon nombre de péroraisons ! — et M. Thiers a en outre entendu au pied de la tribune, au moment de sortir, que le dernier mot de la dernière phrase fut prononcé.

Le président Grévy a donné lecture ensuite des deux ordres du jour déposés par M. de Gasté et par M. Horace de Choiseul-Praslin.

C'est M. de Choiseul-Praslin qui vient développer, au nom de toutes les gauches qu'il a l'honneur de représenter, dit-il, l'amendement que nous avons publié hier, corrigé sans doute, car à la tribune on a pu y remarquer au moins une faute de français : « l'excitation à la loi. »

Naturellement, M. de Choiseul-Praslin a été vivement interrompu à droite.

A la fin de son boniment, il s'est produit un petit coup de théâtre assez curieux.

Pendant que M. de Fourtou, M. Brunet, M. Paris, M. le baron Reille, et plusieurs autres ministres restaient à leur banc, M. le vicomte de Meaux et M. le duc de Broglie, croyant qu'on allait voter et qu'ils n'avaient plus rien à faire dans cette Chambre, firent mine de sortir par le couloir de droite.

Aussitôt la gauche se précipita de huer le cabinet. Le général Berthaut s'en aper-

çoit. Au milieu du tumulte il le fait remarquer aux ministres qui se disposaient à sortir et qui reviennent avec empressement à leur banc, pendant que le ministre de la guerre, sans sourciller, se tourne vers les hurleurs et les fixe avec dédain.

M. Paris saute alors à la tribune, le silence se fait, et le ministre dit en quelques mots nets, fermes et dignes, que l'ordre du jour de « M. le comte » de Choiseul ne saurait ni les étonner ni les blesser ; que demain le Sénat parlera, en attendant que la France parle à son tour et dise de quel côté est la sagesse et la raison.

M. Gambetta succède à M. Paris ; il engage M. le président Grévy, qu'il prend maintenant pour son serviteur très-humble, à faire faire le silence, bien que le silence soit fait ; il se penche sur la tribune, il lève un œil, le bon, vers le ciel, et très-doucement, sur un ton de bénisseur qui semblait une parodie piquante des discours de M. Jules Simon, l'audacieux chef des gauches assure qu'il ne peut laisser passer sans protestation la déclaration de M. Paris, qu'il traite d'« assertion mensongère ».

Ici, la droite éclate, rappelle bien inutilement au président Grévy ses devoirs ; mais M. Grévy se contente d'agiter sa sonnette sans arrêt, de carillonner, de tinter ; il n'y a plus de président : on croirait qu'il ne reste plus au fauteuil qu'un simple marchand de coco. Enfin, M. Gambetta, lui-même, se charge de montrer la partialité de M. Grévy, en avouant que l'expression dont il s'est servi n'est pas parlementaire.

On procède au scrutin, et, par 363 voix — juste le nombre des signataires du manifeste des gauches — contre 158, l'ordre du jour de M. le comte Horace de Choiseul-Praslin est accepté par cette Chambre.

Le scandale paraît être terminé.

Les affaires depuis le 16 mai.

Les journaux ne cessent de répéter chaque jour, pour les besoins de leur cause, que les affaires ne marchent plus depuis l'acte du 16 mai qui, suivant eux, aurait jeté la plus grande perturbation dans le commerce et l'industrie. A cette occasion, nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs le passage suivant du dernier discours que M. Paris, ministre des travaux publics, a prononcé à la Chambre des députés.

M. PARIS.

... Le message a annoncé que si les Chambres étaient prorogées, c'était dans l'espoir que, pendant un mois, l'émotion causée par des incidents récents s'apaiserait. (Rumeurs ironiques à gauche.)

Je ne vous dissimulerai pas que cet espoir n'a pas été complètement réalisé. (Ah ! ah ! à gauche.)

Un mois durant, qu'avons-nous vu ? M. Gambetta affirmait samedi que tous les membres des gauches s'étaient unis pour arrêter l'élan de l'indignation publique. Si je me reporte aux nombreux documents qui ont passé sous mes yeux, je constate au contraire que, du 17 mai au 17 juin, tous les députés ont parlé, même ceux qui habituellement gardent le silence, et que les discours et circulaires qui ont traversé la France d'une extrémité à l'autre, ont eu un tout autre objet que de procurer l'apaisement. (Rires d'assentiment à droite.)

En ce qui concerne spécialement les affaires, croyez-vous que je prétende ici que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et que l'industrie et le commerce sont aussi prospères que

nous le désirons? Je vous paraîtrais étranger à toutes les questions économiques, si j'osais émettre pareille affirmation. Mais ce qui est exact, ce que nous devons déclarer bien haut, c'est que cette gêne des affaires n'a pas été la conséquence de l'acte du 16 mai et n'est pas spéciale à la France.

Je ne viens point — suivant en cela un procédé qui me paraît souverainement injuste — adresser au gouvernement qui fonctionne depuis dix-huit mois le reproche d'avoir amené cette crise et vous dire : C'est parce que nous vivons en République que les affaires ne marchent pas! Mais ce que je constate, comme étant une vérité indéniable et ce que les hommes au courant des affaires dans cette enceinte reconnaîtront sans acception de parti, c'est qu'il y a, depuis 1876, une gêne qui pèse non pas seulement en France, mais dans toute l'Europe.

M. Laroche-Joubert. — Dans le monde entier.

M. Paris. — Oui, en vertu de la solidarité qui régit aujourd'hui les affaires commerciales, il y a une gêne dans le monde entier. (Très-bien! à droite.)

M. Malartre. — Cela remonte même à 1875.

M. Paris. — Que si nous voulons comparer les éléments qui servent à apprécier d'une manière exacte l'état d'un pays au point de vue de sa prospérité, l'importation et l'exportation, nous verrons qu'en 1875 nous avons eu un excédant d'exportation considérable, que le contraire s'est manifesté en 1876 et a continué de se produire en 1877, pendant les quatre premiers mois de l'exercice, actuellement connus.

Le *Journal officiel* a donné les chiffres, et l'honorable M. Gambetta, président de la commission du budget, est trop éclairé pour penser qu'on produise des chiffres en l'air. Ces chiffres ont été recueillis dans des documents parfaitement authentiques.

La gêne est donc générale, et non pas locale; elle était préexistante à l'acte du 16 mai, et par conséquent elle n'en est pas l'effet.

J'ajoute qu'à l'heure où je parle, il résulte des renseignements puisés aux meilleures sources, qu'un certain nombre de branches de commerce et d'industrie tendent à se relever.

M. Laroche-Joubert. — Il y a une légère amélioration.

M. le ministre. — Il se produit une légère amélioration. Je ne veux rien exagérer.

M. le ministre des affaires étrangères nous disait avec raison que nous devons être unis quand nous regardions au-delà des frontières. La question des intérêts matériels du pays devrait nous trouver tous dans le même accord, et je ne comprends pas véritablement que, lorsque les membres d'une Assemblée française savent qu'il existe en France des souffrances commerciales et industrielles, ils prennent plaisir à répéter partout : Rien ne va! rien ne marche! (Très-bien! très-bien! à droite.)

M. Liouville. — On l'a fait comme un devoir et non avec plaisir.

M. le ministre. — Rappelez-vous donc ce qui s'est passé lorsque la crise de l'industrie lyonnaise a éclaté : on est venu sonner la cloche d'alarme, et vous savez parfaitement que, d'après le témoignage de tous les commerçants lyonnais, le signal imprudent donné du haut de cette tribune a eu sur les affaires un funeste retentissement. (C'est vrai! — Très-bien! à droite.)

Un membre à droite. — C'est la gauche qui a sonné l'alarme!

M. le ministre. — Messieurs, je vous en conjure, ne venez pas exagérer un état de souffrances que vous cherchez, uniquement par esprit de parti, à rejeter sur le gouvernement qui n'en peut mais... (Oh! oh! à gauche.)

Si vous ne lui prêtez pas votre concours, permettez-lui du moins d'accomplir sa tâche.

M. Ferras. — Laissez-lui des circonstances atténuantes. (Rires à gauche.)

M. Paris. — Nous n'avons pas besoin de vos circonstances atténuantes; le pays nous verra à l'œuvre, et quand il saura que le pouvoir est désormais confié à des mains fermes... (Vive adhésion à droite), quand il nous verra faire reposer sur l'ordre la sécurité du travail, la confiance renaitra, et avec elle vous verrez renaitre la prospérité et dans l'atelier et au comptoir. (Bravos et applaudissements à droite.)

SENAT. — *Séance d'hier jeudi.* — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission chargée d'examiner la communication gouvernementale relative à la dissolution de la Chambre des députés.

M. V. Hugo monte à la tribune, et, après quelques considérations générales, trace de la situation faite au pays par l'acte du 16

mai un tableau qui laisse croire que cet acte a paralysé la vie commerciale et industrielle en France. « Il faut rejeter la proposition parce que, après un mois d'ajournement, le pays aura quatre mois de dissentiment politique, de querelle civile. La ratification de la proposition ministérielle excitera de nouveau, contre nous, les haines en Europe. »

Aucun membre du gouvernement ne se levant pour répondre au discours de M. Victor Hugo, c'est M. Jules Simon qui prend à son tour la parole contre la proposition. Il s'occupe d'abord de la correspondance échangée avec le Maréchal le 15 mai.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Séance d'hier jeudi.* — Au début de la séance, M. Cocheret donne lecture, au nom de la commission du budget, du rapport sur le projet de loi relatif aux contributions directes à percevoir pendant l'exercice 1878.

La commission est d'avis de repousser ce projet, même en admettant que la dissolution soit prononcée. Il restera au gouvernement le temps de convoquer une nouvelle Chambre qui pourrait voter le projet de loi avant le 15 août 1877.

Le pays réclame une prompt solution de la crise. La Chambre ne peut donner au gouvernement les moyens de la retarder.

M. Caillaux, ministre des finances, demande à répondre à ces conclusions et propose que le projet soit mis immédiatement en discussion. Il est d'un grand intérêt pour les départements et les communes que la loi soit votée avant la séparation de la Chambre. Si ce vote n'a pas lieu, il est impossible que les conseils généraux puissent régler leur budget à la session d'août.

Le budget des communes ne pourra être établi. Il n'est pas matériellement possible que la nouvelle Chambre se réunisse à temps pour voter la loi avant le 15 août. Cela serait-il possible, il serait impossible d'adopter cet argument du rapport, aux termes de la loi constitutionnelle. Le Président a un délai de trois mois pour convoquer les électeurs. La Chambre ne peut restreindre ce délai constitutionnel.

Le gouvernement n'a pas usé de tous les délais, mais il entend se servir, dans la mesure qu'il jugera utile, de ceux que la loi lui donne encore. Si les services publics sont en souffrance, la responsabilité n'en sera pas au gouvernement.

M. Gambetta répond que les difficultés qui se présentent montrent que le gouvernement a pris ses mesures sans maturité et avec une précipitation compromettante. C'est la prorogation, véritable coup d'autorité, qui est la cause de la gêne dans laquelle se trouve le gouvernement.

La commission était en mesure de discuter le budget quand cette prorogation est intervenue. La question est de savoir si, dans l'état de conflit qui est ouvert, il n'est pas loyal de faire résoudre le plus tôt possible ce conflit par le suffrage universel.

Il est constant que la convocation de la Chambre nouvelle peut être faite à temps pour permettre une réunion utile des conseils généraux à l'époque ordinaire. Si donc on ne veut pas peser sur le suffrage universel, on fera des élections au mois de juillet et on trouvera une commission du budget qui fera immédiatement voter les quatre contributions directes.

Que l'on consulte la France rapidement, et elle remettra toutes les choses en leur ordre régulier.

M. Caillaux dit que le président de la commission du budget n'a pas toujours eu la même hâte de consulter le suffrage universel. Le gouvernement a hâte de le consulter, et il est convaincu qu'il fera justice des accusations portées contre lui. Ce n'est pas pour lui qu'il demande le vote des contributions directes, il n'en a pas besoin. Il ne se préoccupe que des budgets départementaux et communaux. C'est dans cet intérêt unique que la Chambre devrait voter cette loi.

M. Gambetta dit que la demande de discussion immédiate s'est appuyée sur la probabilité de la dissolution. Il faut donc raisonner dans cette hypothèse. Quand le gouvernement aura fixé le terme des élections départementales, on pourra examiner sa demande au sujet des contributions directes.

M. le baron Reille, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, déclare qu'en présence des termes de l'ordre du jour voté à la dernière séance, qui met en suspicion les intérêts du

gouvernement, le cabinet ne répondra pas à la question qui lui est posée.

M. Gambetta dit que ces paroles sont la justification de la défiance résolue de la Chambre et du pays.

La Chambre décide, à la majorité de 354 voix contre 160, sur 524 votants, qu'elle n'adopte pas la discussion immédiate du projet de loi sur les contributions directes.

La Chambre adopte à l'unanimité de 547 voix le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 209 millions au compte de liquidation.

Chronique générale.

L'AUSTÈRE GRÉVY!!!

Ce que M. Grévy a commis de plus sérieux et de plus blâmable dans la séance de samedi, c'est son refus de concours envers M. le ministre des affaires étrangères. Lorsqu'à la fin de la séance, M. le duc Decazes a voulu protester par quelques mots contre la colonie proférée par M. Gambetta en ce qui concerne l'éventualité de guerre, M. Grévy, loin d'aider le ministre à se faire entendre, loin de l'aider à s'expliquer, a essayé pendant un moment de faire renvoyer sa courte réplique à lundi. — « On a demandé le renvoi à un autre jour, » — dit le président, voulant sans doute laisser pendant 48 heures le pays sous l'impression du dernier mot des gauches, quelque mensonger qu'il fût.

Il ne s'agit plus seulement ici d'impartialité parlementaire : une question de patriotisme surgissait tout à coup; les radicaux prenaient un rôle qui doit faire au dehors la joie des ennemis de notre pays; le président devait employer toute son énergie pour exiger qu'un démenti prompt et vigoureux fût entendu. Tout ce que M. Grévy a daigné faire a été de donner la parole à M. le duc Decazes « sur le renvoi à lundi. »

Le président a été décidément entraîné par l'ouragan radical. Il est temps que la session finisse; l'équité ne siège plus au fauteuil présidentiel, les garanties nécessaires n'existent plus. (Patrie.)

A propos de la séance de samedi, il est bon de rappeler l'apostrophe lancée autrefois par M. Grévy à M. Gambetta :

« Vous mourrez, Monsieur Gambetta, dans la peau d'un factieux. »

Voici les paroles prononcées mardi à la Chambre des députés par M. Paris, ministre des travaux publics, après la lecture de l'ordre du jour motivé des gauches, que nous avons publié :

« Messieurs, l'ordre du jour dont M. de Choiseul vient de donner lecture, quelque injuste qu'il nous paraisse, n'a rien qui nous étonne, ni rien qui nous blesse. »

« Les discours que nous avons entendus, depuis celui de M. Louis Blanc jusqu'à celui de l'ancien préfet de police du 24 mai, ne nous permettaient pas de nous tromper sur les termes dans lesquels il serait conçu. »

« Vous allez prononcer, messieurs, et demain le Sénat parlera à son tour. »

« Quand le Sénat aura parlé, s'il donne son approbation à la politique qui a été, pendant trois jours, attaquée dans cette enceinte, le pays, à son tour, dira qui a raison, ou bien de la coalition de toutes les gauches, ou bien de l'union de tous les conservateurs. »

D'après le rapport du chef d'une haute administration de l'Etat, le monde des affaires, à Paris surtout, est impatient que le gouvernement en finisse avec les agitations parlementaires qui nuisent essentiellement au commerce et à l'industrie.

Les nouvelles de la santé de M. Lanfrey, sénateur inamovible, sont déplorable. Son état est si grave que l'on désespère de le sauver.

M. Lanfrey siège au centre gauche. Il est sincèrement républicain.

C'est lui qui, le premier, donna au gou-

vernement de la Défense nationale ce nom qui a été conservé par l'histoire : La Défense de l'incapacité.

Vérification faite, le coup de sifflet qu'on a entendu à la Chambre, pendant que M. Paris parlait, provenait d'un tuyau acoustique, fonctionnant pour les besoins du service.

Le Message vient de produire déjà ses effets. Dimanche, à Bourg-Argental (Loire), conseil général, a été élu par 1,095 voix contre 893 données à M. Giraudet, candidat radical.

Il est bon de noter qu'aux dernières élections, dans le même canton, le candidat radical l'avait emporté de 494 voix. C'est donc, d'une façon indéniable, un déplacement de 396 voix que l'attitude du gouvernement et sa demande de la dissolution ont provoqué dans un seul canton.

Ab uno, disce omnes. Nous en verrons bien d'autres.

Etranger.

ANGLETERRE.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* la dépêche suivante que lui adresse son correspondant spécial :

« Londres, le 19 juin. »

« Le bruit circulait hier que le gouvernement allait demander des subsides extraordinaires au Parlement : on citait le chiffre de 5 millions de livres sterling. Cette rumeur semble avoir quelque fondement. On parle d'un désaccord dans le cabinet où la minorité, avec lord Salisbury, serait contraire à la demande et voudrait conserver une attitude d'attente passive; tandis que lord Beaconsfield désirerait se préparer à toute éventualité. »

« Un conseil de cabinet est convoqué pour demain. La question des subsides y sera probablement discutée. »

Il n'est pas question dans cette dépêche de l'insurrection aux Indes qu'on a annoncée; mais les nouvelles qu'elle donne n'en sont pas moins inquiétantes.

Si l'Angleterre demande à un impôt ou à un emprunt cinq millions de livres sterling (ce qui fait 125 millions de francs), c'est évidemment parce qu'elle craint des complications extérieures et qu'elle veut se tenir prête pour cette éventualité.

Depuis longtemps, un corps de troupes de 30,000 ou 40,000 hommes a été équipé et organisé en vue d'une expédition conjointe. Les transports sont prêts tant à Malte qu'à Gibraltar et à Southampton. Il suffit d'un ordre pour que l'embarquement se fasse à bref délai.

Cet ordre est-il imminent? Voilà ce que la dépêche de Londres, que nous venons de citer, pourrait faire croire. Si le gouvernement anglais demande des subsides, c'est que l'heure de l'exécution approche.

Une circonstance pourtant semblerait encore devoir l'ajourner; nous voulons parler du désaccord qui existe au sein du cabinet.

Les derniers discours de lord Salisbury et de lord Derby ont été très-pacifiques, au point de surprendre l'opinion qui soupçonnait chez ces hommes d'Etat des tendances belliqueuses en vue de protéger à tout prix l'empire ottoman.

Ces discours contrastaient, en effet, avec le langage fort vif tenu à plusieurs reprises par lord Beaconsfield, notamment à ce banquet de Guildhall, où les paroles de ce ministre pouvaient faire croire à une guerre prochaine.

Ces diverses déclarations accusaient déjà un certain dissentiment dans le cabinet; tous ses membres ne pensaient pas de même, puisque leur langage différait. D'un côté, lord Beaconsfield semblait continuer la vieille politique de lord Palmeston et passer à une nouvelle guerre de Crimée; — de l'autre, lord Derby et lord Salisbury, tenant compte des circonstances et des changements accomplis, voyant la Turquie s'affaiblir avec la banqueroute et le désordre gouvernemental, semblaient au contraire vouloir abandonner leur vieux pupille et se consacrer à la protection des intérêts anglais.

D'un côté enfin était une politique d'...

tion, de l'autre une politique d'expectative. D'après les nouvelles, assez vagues pour tant, qui nous arrivent, ce dissentiment paraît s'accroître davantage. Mais enfin, si l'on demande des subsides, c'est que le parti d'action est sur le point de l'emporter. La question ne peut tarder à être éclaircie, car elle sera discutée par le Parlement. Aujourd'hui se tient un conseil de cabinet où sera prise sans doute une résolution. L'heure va donc sonner où l'attitude de l'Angleterre sera révélée, où son gouvernement se décidera à intervenir en Orient, ou bien à abandonner la Turquie au sort qui la menace.

AFFAIRES D'ORIENT.

Du théâtre de la guerre nous n'avons qu'une seule nouvelle. D'après une dépêche d'Erzeroum au *Daily Telegraph*, l'aile droite de l'armée turque aurait été battue à Delibaba et son général, Mehemed-Pacha, tué. Cette bataille ouvre à l'aile gauche des Russes la route d'Erzeroum.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à ses subordonnés une circulaire relative à la cassation des grades de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale. Le ministre a adopté les dispositions suivantes :

« Les prescriptions de la circulaire du 8 septembre 1834, modifiées par la décision ministérielle du 11 mai 1853, sont applicables aux grades de la disponibilité, de la réserve et de l'armée territoriale. »

« Lorsqu'il parviendra à la connaissance d'un commandant de brigade de gendarmerie qu'un gradé de réserve ou de l'armée territoriale a subi une condamnation quelconque, il en prévient l'officier commandant la gendarmerie de l'arrondissement, qui, après s'être renseigné sur la nature des circonstances qui ont motivé la condamnation, adressera un rapport au général commandant le corps d'armée, par l'intermédiaire du commandant de recrutement, si l'homme fait partie de la réserve ou de la disponibilité, ou du chef de corps de l'armée territoriale, s'il s'agit d'un militaire de cette armée. »

« L'officier supérieur saisi de ce rapport le fera parvenir, par la voie hiérarchique, avec son avis personnel et en y joignant, s'il y a lieu, une plainte en cassation, au commandant de corps d'armée, qui statuera sous les réserves déterminées par la décision ministérielle du 11 mai 1853. »

« Il en sera de même à l'égard des militaires grades de la disponibilité, de la réserve et de l'armée territoriale à l'article 16 de la loi du 18 novembre 1875, ou qui, ayant été poursuivis devant les tribunaux militaires ou civils pour l'un des crimes ou délits prévus aux articles 6, 13, 15 et 18 de ladite loi, auront été acquittés. »

« Les dispositions qui précèdent seront appliquées, dès aujourd'hui, à tous les grades ayant subi des condamnations depuis leur inscription sur les contrôles de la réserve, de la disponibilité ou de l'armée territoriale. »

« Il me sera rendu compte, sur l'état des positions fournies en exécution de ma circulaire du 18 mai 1876, des cassations ainsi prononcées. »

« A partir du 1^{er} juillet prochain, cet état ne me sera plus adressé que trimestriellement. »

BERTHAUT. »

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires qui n'auront pas été reconnus impropres au service militaire pour altération de la vue, lorsque celle-ci pourra être corrigée par des verres, seront autorisés à porter des lunettes lorsque, après constatation médicale, ils seront reconnus être dans l'obligation de le faire.

(Echo universel.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici un acte de probité qui fait le plus grand honneur à un ouvrier bottier de notre ville, le sieur Pinet, père de quatre enfants. Avant-hier, deux jeunes garçons d'une dizaine d'années, Florent Pinet et Albert

Sixterne, ont trouvé sur la route, près de la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, un panier contenant 85 fr. en pièces d'argent et des obligations au porteur du chemin de fer de l'Est pour une somme de 2,500 fr.

Les enfants remirent leur trouvaille au père de l'un d'eux, le sieur Pinet, lequel s'empressa d'en faire la déposition au commissariat de police.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Vous recevrez prochainement un certain nombre d'exemplaires d'un « avis sur les dangers de l'abus des boissons alcooliques » qui a été rédigé par l'Académie de médecine et imprimé par les soins de la Société française de tempérance. »

« Le président de cette société me demande l'autorisation de faire placarder l'avis dont il s'agit dans toutes les écoles publiques et libres de garçons, et je n'ai pas cru devoir refuser cette autorisation. Vous voudrez donc bien transmettre un exemplaire de cette affiche à chaque directeur d'établissement d'instruction primaire en l'invitant à le placarder à la portée des enfants, à l'intérieur de l'école. »

« Recevez, etc. »

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Ordre du jour des gauches, voté par 363 voix contre 158. — MM. Benoist et Maillé ont voté pour. MM. Berger, Durfort de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé et de Soland ont voté contre.

MUSIQUE DU COLLÈGE.

La musique du collège, dirigée par M. Meyer, se fera entendre dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, dans le Square du théâtre.

Programme :

1. Belgique, marche..... X...
2. Béatrice, fantaisie..... BELLINI.
3. Fantaisie sur des motifs de..... VENZANO.
4. Une Chasse, fantaisie..... MARIE.
5. Follette, mazurka..... COUTURIER.

La commune de Saint-Benoît (arrondissement de Chinon), placée sur le passage de l'orage du 17 juin, se trouve extrêmement éprouvée par la grêle.

Plus de 200 hectares de vignes et blés sont complètement perdus ; — les grêlons, de la grosseur d'œufs de poule, tombaient en morceaux anguleux comme des débris de glace ; poussés par le vent, ces glaçons ont détruit, non-seulement la récolte de 1877, en ce qui concerne les vignes, mais l'avenir de ce genre de culture ; pour ce qui est des céréales, il n'y a plus qu'à les couper et en faire de la litière.

Les routes forestières sont jonchées d'extrémités de branches hachées par la grêle et transportées par le vent, qui avait acquis les proportions d'une trombe. Ainsi, un tas de planches a été enlevé et les planches dispersées aux environs.

Presque tous les arbres portent la trace de la grêle : on dirait qu'une main mal intentionnée les a criblés de coups de marteau.

Des toitures sont enlevées ou endommagées, et des vitres brisées ; mais ces dégâts sont réparables, tandis que les récoltes ne le sont pas.

Presque toutes les récoltes perdues appartiennent à de petits propriétaires qui n'avaient pas d'autres ressources et qui se trouvent réduits à un état voisin de la misère.

Samedi dernier, vers cinq heures du soir, pendant un violent orage, le sieur Garreau, marchand de cochons et cabaretier à Marigny-Chémérault, arrondissement de Poitiers, a été atteint par la foudre sur la route de Vivône. La mort a été instantanée. La femme Rivalière, assise derrière lui dans la voiture, n'a eu aucun mal ; mais le mulet attelé au véhicule a été foudroyé.

On écrit de Nantes que, pendant l'orage de lundi, la foudre est tombée sur le château du Hallay, appartenant à M. Emile Gaudin, député. Elle a allumé un incendie dont nous ignorons encore l'importance, et qui n'a pu être combattu que tardivement par des pompes demandées à Nantes.

Les pêcheurs à la ligne.

La pêche a été ouverte le 16 juin, et depuis cette époque les bords de la Loire et du Thouet sont dès le point du jour envahis par un certain nombre de pêcheurs à la ligne, et le fleuve et la paisible rivière sont hérissés de bambous et de scions.

Voici ce que dit le *Journal de la Vienne* au sujet de la pêche et des pêcheurs à la ligne :

« ... Deux rangées de personnes regardent avec intérêt couler l'eau. Sur le premier rang se trouvent les pêcheurs actifs, ceux qui sont armés de la ligne et de l'hameçon ; derrière eux se tiennent les pêcheurs platoniques, ceux qui se contentent de voir les autres pêcher. »

« Ce qu'il y a de particulier, c'est que les pêcheurs platoniques se moquent souvent des autres pêcheurs militants. Cela rappelle un bien joli dessin représentant un pêcheur à la ligne. Un observateur, placé non loin de lui, tire sa montre et s'écrie : »

« — Faut-il qu'un homme ait de la patience ! Voilà plus de trois heures que je le regarde, et il n'a encore rien pris ! »

« Il fut un temps où le pêcheur à la ligne était un sujet de plaisanterie facile. On commence à revenir sur son compte. On sait aujourd'hui que la pêche est un prétexte pour se lever de bonne heure, pour monter dans une barque et pour gagner, à travers les brouillards légers qui font comme un duvet sur l'eau, une petite île, bien verte et bien souriante. Là, parmi les joncs, à l'ombre des saules, d'où les capricieuses musqués répandent leur parfum, on cherche une bonne place, on s'étend sur l'herbe, on lance la ligne à l'eau et... le poisson viendra se faire prendre, si bon lui semble. »

« Il ne faut pas croire, en effet, que le pêcheur tienne beaucoup au poisson. Certainement, il y a des exceptions. Il y a des amateurs de friture, et des gens qui se croiraient déshonorés s'ils rentraient chez eux sans ramener une douzaine de gardons et de tanches. Mais, en règle générale, ce que l'on aime dans la pêche, c'est la flânerie, la rêverie à l'ombre et la poésie du bord de l'eau. »

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme payable le 15 juin sont priées de se libérer.

Faits divers.

On écrit de Saint-Brieuc :

Des faits graves viennent de se passer dans les communes de Pordic et de Plourhan.

A Pordic, des individus inconnus, au nombre de huit ou dix, se sont présentés dans plusieurs fermes demandant l'aumône la menace à la bouche.

M. le maire de Pordic a signalé cette bande de malfaiteurs à la gendarmerie.

Il est reconnu que cette bande n'a pas traversé Saint-Brieuc, ni à l'aller ni au retour.

A Plourhan, les faits sont beaucoup plus graves : des individus armés de fusils se sont présentés en divers lieux, notamment à Beaugard, où, avec des menaces d'incendie et de mort, ils ont escroqué aux fermiers tremblants une somme de 309 fr.

Néanmoins, des coups de fusil ont été tirés qui, heureusement, n'ont atteint personne. Un tableau, représentant une scène religieuse, a été criblé de plombs.

Jusqu'à présent un seul individu a été arrêté : on a trouvé sur lui du plomb, de la poudre et des pièces d'or.

Sous ce titre : *Un trésor fantastique*, nous lisons dans la *Jeune république* de Marseille :

« Des cultivateurs de Calissannie, près de Lançon, arrondissement d'Aix, pratiquent en ce moment des fouilles dans l'ancien camp retranché de Marles. On sait que ce camp, occupé jadis par les Romains, contient des citernes dont la plupart sont fermées depuis un temps immémorial. Or, il résulte des renseignements puisés dans des papiers de famille que l'une de ces citernes, située à la partie sud-ouest du camp, recèle dans ses profondeurs des vases précieux et des monnaies en quantité considérable, provenant soit des familles réfugiées pendant les guerres du moyen âge, soit des Romains qui y furent vaincus sous Honorius. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce trésor, cinq habitants de Calissannie ont formé une association pour pratiquer des fouilles et se livrer aux plus minutieuses investigations. Ils ont dé-

jà trouvé une statue de Jupiter en marbre et une lampe en fer à quatre becs. Ils sont encore loin du fond de la citerne, mais ils ne désespèrent pas de l'atteindre avant la fin de l'été, et de découvrir le trésor dont on fixe la valeur à cinquante millions passés. Déjà, il y a quelques années, le curé de Lançon fit à ses risques et périls pratiquer des fouilles qui ne produisirent aucun résultat appréciable, parce que la mine, creusée à cette époque, ne fut pas poussée assez loin. Plusieurs touristes, plusieurs Anglais, mis en éveil par la nouvelle des fouilles, se sont présentés au bord de la citerne, mais on les a éconduits avec la politesse due à leur indiscrète curiosité. »

D'après une correspondance adressée au *Messenger du Midi*, les retranchements où ont lieu les fouilles ont environ 3,500 mètres de circonférence et sont flanqués de tours de dix en dix pas. Tous ces murs sont en ruines et rasés au niveau du sol intérieur ; mais ils présentent encore à l'intérieur une hauteur de 6 mètres. Le mur est interrompu dans les escarpements et il suit exactement la crête de la colline. La forme est celle d'un fer à cheval, dont la partie concave fait face à la rivière de l'Arc et la domine. L'épaisseur moyenne du mur est de 3 mètres. L'intérieur offre des ruines de bâtiments et de vieilles citernes. On y trouve des débris de vases et d'amphores de fabrication romaine. Ce lieu a souvent servi d'asile aux habitants de la contrée durant les guerres civiles.

Dernières Nouvelles.

On avait dit qu'il y aurait séance de nuit hier au Sénat pour terminer la question de la dissolution ; mais, à la dernière heure, les journaux annonçaient que cette question ne serait pas tranchée dans la soirée et que le gouvernement ne s'opposerait pas à la remise à aujourd'hui vendredi.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Chronique Financière.

Bourse du 21 juin 1877.

On reprend haleine ! Vraiment, la Bourse, quelques ressources qu'elle ait à son service, ne peut marcher avec une semblable rapidité sans surmener le marché. On emploie encore des escomptes pour faciliter le passage de la liquidation de quinzaine à la liquidation de fin de mois. L'affiche porte 91,000 fr. de 3 0/0, 30,000 fr. de 5 0/0, et 50,000 fr. de 5 0/0 italien, 125 actions des chemins autrichiens et 50 actions Suez. Le 3 0/0 a débuté à 69.50, le 5 0/0 à 105.35, le 5 0/0 italien est sans affaires bien actives à 69.45 et 69.30. Le 5 0/0 russe 1870 est comme hier à 82. La rente autrichienne 4 0/0 en or est offerte à 56.75, la rente hongroise devant bientôt venir lui faire concurrence. Le 5 0/0 turc est à 8.60. Affaires très-retraintes sur les Sociétés de crédit. La Banque de France monte à 3,120 et la Banque de Paris et des Pays-Bas à 940. Toutes les autres sont plus ou moins que demandées. Les actions des chemins de fer sont sans changements notables, il en est de même de quelques valeurs industrielles que l'on traite aujourd'hui. Les Messageries sont cependant très-fermes à 610. Le bilan de la Banque diffère très-peu du précédent. Il constate une légère augmentation de 1,390,000 fr. dans les comptes courants particuliers, et une diminution de 2,257,000 fr. dans le chapitre du portefeuille. Les Tramways continuent à être offerts. Les Consolidés viennent en baisse de 1/4. Les derniers cours sont : 3 0/0 69.60, 5 0/0 105.65. Les actions de la Banque de France ont regagné le cours de 3,100.

(Correspondance universelle.)

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Saison 1877, ouverture 1^{er} juillet.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la Compagnie de la Vendée délivrera dans toutes les stations de son réseau des billets aller et retour avec réduction de 40 p. 100.

Ces billets seront valables pendant dix jours.

En tête de son numéro, l'*Univers illustré* reproduit la magnifique statue : *la Pensée*, que M. Chapu vient d'exécuter pour le monument de Daniel Stern. On sait que cette œuvre magistrale a obtenu la médaille d'honneur au Salon de cette année. Nous signalerons ensuite la *Fleur préférée*, ce ravissant et spirituel tableau de Worms, si justement remarqué au Salon. Les événements d'Orient fournissent un contingent d'un grand intérêt : Principaux Personnages de la Turquie (première série de six portraits) ; Proclamation de la guerre sainte à Constantinople ; Arrivée de l'Empereur de Russie à Ploiesti ; Débarquement de troupes et d'artillerie à Trébizonde. Ce très-remarquable numéro donne aussi le Portrait de S. M. la Reine de Hollande, récemment décédée, et consacre une page au concours agricole et au Cortège historique de la ville de Chartres.

